AR Prefecture
016-251602595-20220121-DELIB9-DE
Reçu le 31/01/2022
Publié le 31/01/2022

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 janvier 2022	Délibération n°09/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le 21 janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 janvier 2022.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU et Gérard ROY.
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Andréas KOCH et Alain LEBRET.

Objet : Participation du Pôle Image Magelis – Festival d'Animation française de New-York, Animation First 2022

Le Pôle Image Magelis est associé au French Institute Alliance Française (FIAF) pour l'organisation de la cinquième édition du Festival d'animation française à New-York, Animation First, qui aura lieu du 11 au 21 février 2022, à la fois en format présentiel du 11 au 13 février (si la situation sanitaire le permet) et en ligne jusqu'au 21 février.

Cette manifestation permet de présenter la richesse et la diversité de l'animation française au public américain et notamment au public adulte.

Le French Institute Alliance Française est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif. Sa mission est d'offrir aux new-yorkais des programmes éducatifs et artistiques innovants qui sont représentatifs de la richesse et de la diversité des cultures francophones. Il est à ce jour l'un des plus grands et prestigieux centres culturels franco-américain des Etats-Unis et un lieu incontournable pour les new-yorkais francophiles et francophones.

Cette cinquième édition du festival proposera un programme varié, ambitieux, innovant et interactif avec des longs et courts métrages d'animation, des documentaires, des fictions, des ateliers interactifs. Le programme comptera une petite sélection de réalisations charentaises :

AR Prefecture

016-251602595-20220121-DELIB9-DE
Reçu le 31/01/2022
Publié le 31/01/2022

- La projection du long métrage d'animation « La Fameuse Invasion des Ours en Sicile » de Lorenzo Mattotti, produit par Prima Linea Productions et fabriqué à Angoulême dans les studios 3.0 Studio et Piste Rouge.

- Le Festival accueillera une compétition étudiante franco-américaine incluant l'EMCA d'Angoulême, aux côtés de Les Gobelins (Paris), Rubika ex-Supinfocom (Valenciennes) et l'école des Nouvelles Images à Avignon pour la France, School of Visual Arts (New York), CalArts (Santa Clarita, CA), Ringling College of Art and Design (Sarasota, FL) et Savannah College of Art and Design (Georgia) pour les USA.

- Le Cnam-Enjmin présentera une exposition sur la thématique des jeux video et de la réalité virtuelle, issue des travaux de ses étudiants, mettant ainsi en valeur la créativité et les technologies de pointe enseignées dans cette école phare du Campus de l'image d'Angoulême.

Pour mettre en place cette nouvelle édition d'Animation First et en échange de visibilité, le FIAF se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier d'un montant de 7 000 €.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour »),

- **acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis au FIAF, pour un montant de 7 000 €, au titre du Festival d'animation française, Animation First édition 2022 ;**

- **autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 31 janvier 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 31 janvier 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Le Président,
Philippe BOUTY

Angoulême, le 31 janvier 2022

Signé: Le Président